

# SOMMAIRE

---

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

♦	<b><u>PROGRAMME HORAIRES</u></b>	P. 3
♦	Programme des réunions du Collège des commissaires sportifs	P. 4
♦	Adresses utiles	P. 4
<b><u>ARTICLE 1 - ORGANISATION</u></b>		
1.1	<b>OFFICIELS</b>	
	Comité d'Organisation	P. 5
	Officiels de l'épreuve	P. 6
1.2	<b>ELIGIBILITE</b>	P. 7
1.3	<b>VERIFICATIONS AVANT LE DEPART ET PENDANT LE RALLYE</b>	P. 7
<b><u>ARTICLE 2 - ASSURANCES</u></b>		P. 7
<b><u>ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES</u></b>		P. 7
3.1	<b>DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS</b>	
3.1.5.	DATE LIMITE D'ENGAGEMENT	
3.1.10	NOMBRE D'ENGAGES	
3.1.11.1	PRIX DE L'ENGAGEMENT	
3.1.12	DEMANDE D'ENGAGEMENT	
3.2	<b>EQUIPAGES</b>	P. 8
3.3	<b>ORDRE DE DEPART</b>	P. 8
<b><u>ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS</u></b>		P. 8
4.1	<b>VOITURES ADMISES</b>	
4.2	<b>PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES</b>	
4.3	<b>ASSISTANCE</b>	
4.3.2.3	<b>LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES</b>	
4.4	<b>PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES</b>	
<b><u>ARTICLE 5 - PUBLICITE</u></b>		P. 8
<b><u>ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES</u></b>		
6.1	<b>DESCRIPTION</b>	P. 8
6.2	<b>RECONNAISSANCES</b>	P. 9
6.3	<b>CARNETS DE CONTROLE</b>	P. 9
6.4	<b>CIRCULATION</b>	P. 9

## **SOMMAIRE (suite)**

---

<b><u>ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE</u></b>	P. 9
7.1 DEPART	
7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES	
7.3 CONTROLES C.P., C.H. - MISE HORS COURSE	
7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT	
7.5 EPREUVES SPECIALES (E.S.)	
7.6 PARC FERME	
<b><u>ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPEL</u></b>	P. 10
<b><u>ARTICLE 9 - CLASSEMENTS</u></b>	P. 10
<b><u>ARTICLE 10 - PRIX - COUPES - TROPHEES</u></b>	P. 10 et 11
<b><u>LISTE DES ANNEXES</u></b>	P. 12
ANNEXE I ITINERAIRE HORAIRE	
ANNEXE II TABLEAU DE SIGNALISATION DES CONTROLES	
ANNEXE III EQUIPEMENTS DE SECURITE	
ANNEXE IV TERMINOLOGIE	
ANNEXE V CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	

# PROGRAMME

---

- ◆ Parution du Règlement Lundi 27 Mai 2013
- ◆ Ouverture des engagements Lundi 27 Mai 2013
- ◆ Distribution du carnet d'itinéraire Vendredi 14 Juin 2013
- ◆ Clôture des Engagements Lundi 10 Juin à Minuit
- ◆ Liste des Engagés et attribution des N° Mardi 18 Juin 2013
- ◆ Permanence du Rallye Vendredi 21 et samedi 22 Juin  
Salle des fêtes à BASTELICA
- ◆ Vérifications Administratives Vendredi 21 Juin 2013  
de 19 h 00 à 23 h 00  
Salle des fêtes à BASTELICA
- ◆ Vérifications Techniques Vendredi 21 Juin 2013  
De 19 h 15 à 23 h 15  
Bar U RENOSU BASTELICA
- ◆ Publication de la liste des autorisés à prendre le départ de la 1<sup>ère</sup> étape et de l'ordre et heures des départs de la 1<sup>ère</sup> étape Vendredi 21 Juin 2013 à 23h45  
  
Tableau Officiel d'affichage  
P.C Course Salle des fêtes  
A BASTELICA
- ◆ Tableau d'information Parc de regroupement BASTELICA
- ◆ Départ du Rallye Samedi 22 Juin 2013 à 09 h 30  
BASTELICA
- ◆ Arrivée du Rallye Samedi 22 Juin 2013 à 17 h 23  
BASTELICA
- ◆ Publication des résultats provisoires du rallye la dernière voiture en parc fermé final BASTELICA Samedi 22 Juin 2013 30 mn après l'arrivée de
- ◆ Remise des prix Samedi 22 Juin 2013 à 21h30  
BASTELICA

# PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

---

## 1<sup>ère</sup> réunion

Vendredi 21 Juin 2013 à 23 h 00  
MAIRIE DE BASTELICA

## 2<sup>ème</sup> réunion

Samedi 22 Juin 2013 à 17h00  
MAIRIE DE BASTELICA

## ADRESSES UTILES

---

Secrétariat du Rallye

**Jusqu'au 21 Juin 2013 :**  
Parc d'activité de la Gravona  
Lieu dit sinale  
20167 TAVACO

Tél. : 04.95.21.28.39 / 06 89 34 24 81  
Fax : 04.26.07.42.46  
E-Mail : asacorsica@orange.fr

**Les 21 et 22 Juin 2013 :**  
MAIRIE DE BASTELICA  
Tel: 0689342481

Permanence du Rallye –  
P.C. Course

MAIRIE DE BASTELICA

Tableau Officiel d’Affichage

MAIRIE DE BASTELICA

P.C. Presse

MAIRIE DE BASTELICA

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

---

L'Association Sportive Automobile CORSICA organise, les 21 et 22 Juin 2013 , en collaboration avec la SCUDERIA BALANINA, la SQUADRA CAURIA et avec le concours de l'A.S.A.C. de la CORSE et du TOUR DE CORSE, l'A.S.A. TERRE DE CORSE, l'ASA RESTONICA, l'ASA BASTIAISE une épreuve Régionale de Tourisme et de Régularité dénommée :

### **3<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DU PRUNELLI**

Le présent règlement a été enregistré par la **Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A)** sous le permis d'organisation n° **R177** en date du **15/04/2013** par le **Comité Corse** en date du **22/03/2013 N° 03R13**

Le 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI est organisé conformément au règlement Sportif de la F.F.S.A, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement, ouvert aux licenciés titulaires d'une licence FFSA pratiquant automobile en cours de validité.

### **COMITE D'ORGANISATION**

Président	P. BOI
Vice- Président	J.M ACQUAVIVA
Secrétaire	N. GRANGIE
Trésorier	D.PAREIN
Membres	I. CASASOPRANA S.CASASOPRANA J. BOI V. ROUSTAND M. FILIPPI C. MARCHINI B.MISIANO D. BERETTI M.PONZEVERA A.ORPHELIN
Adresse du Secrétariat Permanent	Parc d'activité de la Gravona Lieu dit sinale 20167 TAVACO  Tél. : 04.95.21.28.39 / 06 89 34 24 81  Fax : 04.26.07.42.46  E-mail : asacorsica@orange.fr

## 1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

	<i>Prénoms et Noms</i>	<i>Licence n°</i>
<b><u>Collège des Commissaires Sportifs</u></b>		
<b>Président :</b>	F. ZYCH	4626
<b>Membres</b>	D.BALDASSARI	5820
	C.LECA	8021
<b>Directeur de Course :</b>	J.BOÏ	27373
<b>Directeurs de course adjoints :</b>	S. ZYCH	3416
	D.BERETTI	20543
<b>Directeur de course délégué BBR</b>	P.BOÏ	12623
<b>Directeurs d'épreuves Spéciales</b>	N. BASTIANAGGI	2221
	A. VIROT	178546
<b>Organisateur Technique :</b>	I.CASASOPRANA	8023
<b>Commissaire Technique Responsable :</b>	C.OLIVIERI	169602
<b>Commissaires Techniques :</b>	V.ROUSTAND	122514
	J.G. MUZI	38806
	M.RAMU	2669
	H.PINET	11855
<b>Secrétaire Commissaires Techniques</b>	S. MUZI	160618
<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>	S.LEBORGNE	35629
<b>Médecin Général :</b>	Dr CALLIGE	
<b>Responsable transmission :</b>		
<b>Responsables matériel :</b>	D.PAREIN	206998
	M.FILIPPI	46026
	J. RICCIARELLI	9673
<b>Responsable PC Temps :</b>	TOP RALLYE	
<b>Responsable Vérifications Administratives :</b>	N.GRANGIE	40449

## 1.2. ELIGIBILITE

Le 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- ◆ Le Championnat du Comité CORSE
- ◆ Le Challenge de l'A.S.A CORSICA

## 1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques le **VENDREDI 21 Juin de 19 H 00 à 23 H 15**

Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues conformément au programme de l'épreuve à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'A.S.A à partir du Mardi 18 Juin 2013.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

**LE DÉPART SERA REFUSE** à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier de l'épreuve, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

## CONTROLE FINAL

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € T.T.C.**

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :  
**GARAGE FOLACCI A BASTELICACCIA.**

---

## ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

---

## ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.** La date limite des engagements est fixée au Lundi 11 Juin à Minuit, le cachet de la poste faisant foi.

**3.1.10** Le nombre d'engagés est fixé à **120 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de **120 voitures**.

**3.1.11.1** Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

**320 €** avec la publicité facultative des organisateurs sur les bandeaux latéraux de pare brise

**640 €** sans la publicité des organisateurs

**3.1.1** Les demandes d'engagements sont reçues au secrétariat de l'A.S.A. CORSICA et ne seront acceptées que si elles sont accompagnées du montant des droits d'engagement.

### **3.2. EQUIPAGES**

- ◆ Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

- ◆ Le 1<sup>er</sup> concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

---

## **ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

---

### **4.1. VOITURES ADMISES**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

**N / FN - A / FA - R - F2000- GT DE SERIE - S2000 --Z**

### **4.2 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

### **4.3 ASSISTANCE**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

#### **4.3.2.3 LIMITATIONS DE CHANGEMENT DE PIECES**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

#### **4.4.1 PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.



#### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

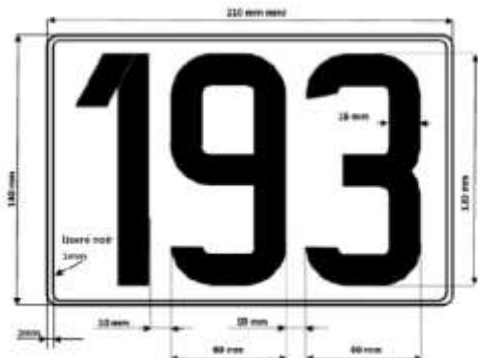
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

---

#### ARTICLE 5 - PUBLICITE

**Publicité obligatoire** (plaques de rallyes, numéros de portières emplacement plaque avant) :

- ◆ CHARCUTERIE SAMPIERO PITTILONI
- ◆ SALAISONS SAMPIERO

**Publicité facultative** (bandeaux de pare-brise)

- ◆ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
- ◆ DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additifs.

---

**ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**


---

**6.1 DESCRIPTION**

Le 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI représente un parcours de **146,500 Kms**, il est divisé en **1** étape et **3** sections et comporte **6** Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **35,400 Kms**.

<b>E.S. 1,3,5</b>	<b>BASTELICA / RADICALE</b>	<b>chacune de</b>	<b>.8,300 Kms</b>
<b>E.S. 2,4,6</b>	<b>OCANA/TOLLA</b>	<b>chacune de</b>	<b>3,500 Kms</b>

L'itinéraire figure dans l'annexe " **itinéraire** ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc. ... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone **36.99**, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 minute (**ART 15.1**).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

**6.2. RECONNAISSANCES**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

**6.2.1.** Les reconnaissances sont autorisées les Samedi et Dimanche 15 et 16 Juin de 09 h 00 à 20 h 00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

**6.3 CARNETS DE Contrôle**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

**6.4 CIRCULATION**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

---

**ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE**


---

**7.1 DEPART**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

**7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Les signes distinctifs des Commissaires de Route et Chefs de Poste sont :

a) Commissaire de route	Chasuble jaune	
b) Chef de Poste	Chasuble ROUGE	« <b>Chef de poste</b> »
c) Relation Concurrents	Blouson ROUGE	« <b>Relation Concurrents</b> »

**7.3 CONTROLES DE PASSAGES (CP) - CONTROLES  
HORAIRE (CH) - MISE HORS COURSE**

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

**7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT**

Conforme au Règlement F.F.S.A.

**7.5 EPREUVES SPECIALES**

Conforme au Règlement F.F.S.A.

**7.6 PARC FERME**

Conforme au Règlement F.F.S.A.

**Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est INTERDITE.**

---

**ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au Règlement F.F.S.A.

---

**ARTICLE 9 - CLASSEMENT**

Conforme au Règlement F.F.S.A.

**Tableau d'affichage** : P.C. Course à BASTELICA

**Tableau d'information** : Parc de Regroupement. a BASTELICA

---

**ARTICLE 10 - PRIX - COUPES - TROPHEES**

**Aucun prix en espèces ne seront distribués lors de ce Rallye**

**COUPES :**

- ♦ **Aux trois premiers du Classement Général :**  
2 x 3 6
- ♦ **Au 1<sup>er</sup> de chaque groupe**  
2 x 6 12
- ♦ **Au 1<sup>er</sup> de chaque classe**  
2 x 23 46
- ♦ **Coupe des dames**  
2 x 1 2
- ♦ **Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve.**  
1 x 1 1

**TOTAL : 67 COUPES**

**Tous les équipages recevront un souvenir de ce rallye**

**TROPHEES :**

- ◆ Trophée JEAN-MICHEL PIETRI au Vainqueur du groupe R classe 2
- ◆ Trophée JEAN-NOEL PIERAZZI au Vainqueur de la classe 3 du groupe N

**REMISE DES PRIX :**

Place SAMPIERO à BASTELICA.

# LISTE DES ANNEXES

---

## **ANNEXE I**

- ◆ ITINERAIRE HORAIRES

## **ANNEXE II**

- ◆ TA BLEAU DE SIGNALISATION DES CONTROLES  
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

## **ANNEXE III**

- ◆ EQUIPEMENTS DE SECURITE  
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

## **ANNEXE IV**

- ◆ TERMINOLOGIE  
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

## **ANNEXE V**

- ◆ CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS  
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

## 3eme RALLYE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION DE LA VALLEE DU PRUNELLI 21 et 22 Juin 2013

### PROGRAMME DU RALLYE.

Voir Rallye support moderne

### ADRESSES.

Voir Rallye support moderne

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Corsica, organise les 21 et 22 Juin 2013 le :

#### 3eme RALLYE V.H.C. de la VALLEE DU PRUNELLI

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A le permis d'organisation n° ..... en date du .....  
et le visa du Comité Régional corse N°03RH2013..... en date du 22/03/2013.....

Ce rallye sera jumelé au **3ème Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI** et empruntera le même parcours à partir de la 1ère section.

### ORGANISATEUR TECHNIQUE.

Idem Rallye support moderne

### COMITE D'ORGANISATION.

idem Rallye support moderne

### ARTICLE 1.1 : OFFICIELS

Licence n°

**Directeur de Course**..... Sylvie ZYCH 3416

### COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

**Président**..... Fabien ZYCH 4626

**Membres**..... C EYDOUX 8178

D BALDASSARI 8199

**Commissaire Technique Responsable VHC**..... Michel RAMU.. 2969

**Relation Concurrent**..... P.LATIL 3027

### ARTICLE 1-3 : VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le VENDREDI 21 Juin 2013 de 18 à 22 heures à BASTELICA

### CONTRÔLE FINAL

Voir Rallye support moderne

### ARTICLE 3.1 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS

3.1.5 Idem au règlement du 3 ème rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixés à 20

3.1.11 Idem au règlement du 3 ème rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision

#### 3.1.2 – Idem au règlement du 3 ème rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI

### ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

#### 4.1 – Voitures autorisées :

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à J1, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH).ou un passeport Technique National (PTN) et catégorie 5 CLASSIC de compétition sans PTH

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSCR) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH ou PTN de la voiture visée par la F.F.S.A. sauf pour la catégorie CLASSIC de compétition.

Document obligatoire pour CLASSIC de compétitions :

Passeport technique 3 volet FFSA délivré par un commissaire technique qualifié VH.

Passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

#### 4.2 – Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 9 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S,4-4S (J1) 5 (classic) et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2013 « *règles spécifiques rallyes VHC* »

#### 4.3 – PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité

#### ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Idem au règlement du 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI sauf :

##### 7.1 - Départ

Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape sera donné à 08h30 heures de minute en minute le **SAMEDI 22 Juin 2013, avant le rallye Régional** dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

##### 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires de Route et Chefs de Poste sont :

Commissaire de route	Chasuble jaune	
Chef de Poste	Chasuble ROUGE	« <b>Chef de poste</b> »
Relation Concurrents	Blouson ROUGE	« <b>Relation Concurrents</b> »

##### 7.3 CONTROLES DE PASSAGES (CP) - CONTROLES HORAIRE (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

##### 7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au Règlement F.F.S.A.

##### 7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement F.F.S.A.

##### 7.6 PARC FERME

Conforme au Règlement F.F.S.A.

**Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est INTERDITE.**

#### ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement F.F.S.A.

#### ARTICLE 9: CLASSEMENT

Conformément au règlement des rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondus et un classement pour la catégorie 3 et 3S confondues., un classement pour la catégorie 4-4S (J1) + 5 CLASSIC de compétition

#### ARTICLE 26 : COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.